

Rapport de contrôle d'installations électriques à basse tension et à très basse tension

Exemplaire original

REF : 28_2024-80029_E01:01



Date du contrôle	Agent visiteur	Type de contrôle
03/10/2024 (16:17 - 17:00)	Loic Giltay	Visite de contrôle (6.5.)



Données générales

Adresse de l'installation	Rue du Pont à Biesmes, 106 5060 Rue du Pont à Biesmes 106 5060 Sambreville
Type de locaux	Installation domestique - maison
Nombre de tableau	2
Propriétaire gestionnaire ou exploitant	Delfosse

Données du raccordement

Code EAN / Nom du GRD	EAN: Non communiqué GRD:
Numéro de compteur	Compteur Smart: 1SAG1105360711
Index	Index 1.8.1: 2773,5 / Index 1.8.2 3174,3 / Index 2.8.1: 0 / Index 2.8.2: 0
Courant nominal de la protection de branchement	40A
Type de coupure générale	Disjoncteur
Câble compteur - tableau	VOB 6mm ²
Tension nominale de service	230V - AC

Conclusion

L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019 établissant le Livre 1 sur les installations électriques à basse tension et à très basse tension. Le contrôle réalisé par Certinerie a porté sur les parties visibles de l'installation et normalement accessibles. Une nouvelle visite de contrôle est à exécuter pour constater la disparition des infractions par le même organisme dans les 12 mois à partir de la date du présent procès-verbal.

Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées pendant la visite de contrôle, doivent être exécutées sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service de l'installation, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens. Il y a lieu de tenir compte des remarques présentes dans le présent rapport.

Signature de l'inspecteur



Rapport de contrôle d'installations électriques à basse tension et à très basse tension

Exemplaire original

REF : 28_2024-80029_E01:01

Liste des infractions

Installation: Contrôle de l'installation électrique domestique

- L'interdiction de supprimer, d'altérer ou de détruire la protection contre les chocs électriques par contacts directs ou indirects, ou tout système de protection de l'installation électrique, n'est pas respectée. (9.5.)



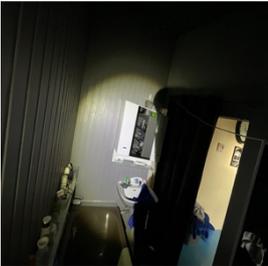
- Raccordements et assemblage, les connexions ou dérivations des câbles ne sont pas effectués en conformité avec les règles de l'art, elles doivent être réalisées dans des boîtes de dérivation, des tableaux, aux bornes des interrupteurs ou des prises de courant ou dans les appareils d'éclairage. Les boîtes d'encastrement des prises et interrupteurs doivent être suffisamment larges pour y réaliser facilement les connexions. (5.2.6.1)



- Il faut revoir l'introduction des conducteurs dans le matériel électrique. (4.2;5.3.4.2)



- Du matériel électrique est présent dans un/des volume(s) qui ne lui est/sont pas autorisé(s) de la salle de bains/de douche. (7.1.5.3.)



- Il faut revoir la fixation d'un/des luminaire(s). (1.4 / 9.1)



- Des canalisations électriques et/ou leur pose ne possèdent pas une résistance mécanique suffisante face aux sollicitations auxquelles elles sont soumises. (5.2.1.5.)

Rapport de contrôle d'installations électriques à basse tension et à très basse tension

Exemplaire original

REF : 28_2024-80029_E01:01



– Un ou des socles de prises de courant ne comportent pas une sécurité enfant. (4.2.2.3.;8.2.1.;8.2.2)



– Des canalisations électriques, en pose à l'air libre et/ou en montage apparent, ne sont pas fixées correctement. (5.2.)



– L'indice de protection contre les contacts directs des luminaires, socles de prises et/ou interrupteurs n'est pas suffisant - il faut placer des globes, des caches, des couvercles adaptés. (4.2.2)



– Un/des cordons prolongateurs/multiprises sont installés en pose fixe. (5.3.4.7.)



– Interrupteur(s) et/ou socle(s) de prise et/ou boîte(s) de dérivation ne sont pas fixés correctement. (1.4.)



– Un ou des socles de prises sont munies uniquement de contacts latéraux de terre (prise dite Schuko). (5.3.5.2.)

Rapport de contrôle d'installations électriques à basse tension et à très basse tension

Exemplaire original

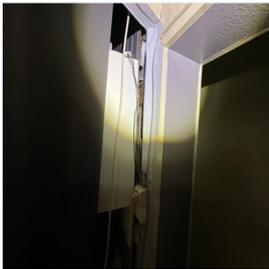
REF : 28_2024-80029_E01:01



– Il manque des rosaces derrière les prises et/ou interrupteurs en nécessitant. (1.4.)



– Des conducteurs du type VOB ne sont pas placés sous conduit et/ou comme il se doit. (5.2.9.)



– Les boîtes de dérivation ne sont pas fermées - protection contre les contacts directs pas assurée. (5.2.6.1)



Raccordement

– Le câble d'alimentation du tableau principal n'est pas conforme. (4.4.1.5.;4.3.3.;5.2.7.;5.1.3)

Système de mise à la terre

– Les liaisons équipotentielles supplémentaires dans la salle de bain pour toutes les parties métalliques simultanément accessibles et les conducteurs de protection de tous les appareils et machines électriques ne sont pas réalisées. (4.2.3.2.;5.4.4.2.;7.1.4.4.;8.2.1.;8.2.2)

– Le contrôle d'une/des boucles de défaut n'est pas concluant. (6.4.6.4.;6.5.7.2.)

– Une prise de terre est à prévoir dans l'installation. (5.4.2.1)

– La continuité du conducteur de terre et/ou d'équipotentialité (principal, supplémentaire) à la borne de terre principale n'est pas réalisée. (4.2.3.2.;5.4.4.)

– Le système de mise à la terre composé des prises de terre, des conducteurs de terre, des liaisons équipotentielles (principales et secondaires) et des conducteur de protection n'est pas conforme. (4.2.3.2, 4.2.3.4., 4.2.4.3.)

– La continuité du PE vers les contacts de terre des socles de prise et/ou vers des appareils de classe 1 à poste fixe n'est pas réalisée. (6.4.6.4.;6.5.7.2.)

– Les canalisations principales d'eau et/ou de gaz internes au bâtiment, et/ou les colonnes principales du chauffage central et de climatisation et/ou les éléments métalliques fixes et accessibles qui font partie de la structure de la construction et/ou les autres éléments métalliques principaux ne sont pas connectés à la borne principale de terre. (4.2.3.2.;5.4.4.1.;8.2.1.;8.2.2)

– La continuité du PE vers les contacts de terre des socles de prise et/ou vers des appareils de classe 1 à poste fixe n'est pas réalisée. (6.4.6.4.;6.5.7.2.) *Le ou les socles de prise en défaut au test de continuité (sur base de ce qui est visible et accessible lors du contrôle) sont localisés dans le lave-vaisselle, la machine à laver/séchoir, le frigo/congélateur, toutes les pièces, appareils d'éclairage de classe I*

– La prise de terre n'a pu être mesurée, elle sera à vérifier lors du prochain contrôle. (6.4.6.4; 6.5.7.2)

Tableau: TD buanderie

– Les circuits, les appareils de coupure et/ou les dispositifs de protection ne sont pas repérés de manière claire et visible. (3.1.3.)

– La tension d'alimentation n'est pas indiquée clairement de manière apparente sur chaque tableau de répartition et de manoeuvre. (3.1.3.3.a)

Rapport de contrôle d'installations électriques à basse tension et à très basse tension

Exemplaire original

REF : 28_2024-80029_E01-01

- Un/des DPCDR (différentiel) n'est/sont pas conforme(s). (5.1.3.3.;5.3.5.3.;8.2.1.;8.2.2.)
- Il n'est pas possible d'ouvrir, de démonter le tableau électrique sans l'endommager (matériel vétuste et/ou rendu indémontable). Tout n'a pas pu être vérifié.
- Des dispositifs différentiels de type AC ne sont plus autorisés. (5.3.5.3.a)
- La résistance d'isolement de l'installation n'est pas suffisante. (6.4.5.1.)
- Il y a lieu de placer immédiatement en aval du dispositif de protection placé à l'origine de l'installation un dispositif de protection à courant différentiel par groupe de 8 circuits terminaux pour les circuits de socles de prises de courant, pour les circuits d'éclairage, pour les circuits contenant baignoire et/ou une douche et pour les circuits des laves linges, sèche-linges et lave-vaisselles. (4.2.4.3.)
- Les tableaux de répartition ne sont pas accessibles ou démontables. (5.3.5.1.)
- Les schémas unifilaires et/ou plans de position ne sont pas présents. (3.1.2.;6.4.6.;6.5.7.;9.1.2.)

Tableau: TD général

- Il y a lieu de placer immédiatement en aval du dispositif de protection placé à l'origine de l'installation un dispositif de protection à courant différentiel par groupe de 8 circuits terminaux pour les circuits de socles de prises de courant, pour les circuits d'éclairage, pour les circuits contenant baignoire et/ou une douche et pour les circuits des laves linges, sèche-linges et lave-vaisselles. (4.2.4.3.)
- La combinaison jaune/vert n'est pas réservée au conducteur de protection exclusivement. (5.1.6.2.)
- Un/des DPCDR (différentiel) n'est/sont pas conforme(s). (5.1.3.3.;5.3.5.3.;8.2.1.;8.2.2.)
- Il manque des obturateurs dans le tableau électrique. (4.2.2.1.;4.2.2.3.)
- Le degré de protection d'enveloppe(s) n'est pas au moins égal à IPXX-B. (4.2.2.1.;4.2.2.3.)
- Le ou les dispositifs de protection à courant différentiel-résiduel ne fonctionnent pas après avoir actionné le bouton « test ». (5.3.5.3.;6.4.6.4.;6.5.7.2.)
- La tension d'alimentation n'est pas indiquée clairement de manière apparente sur chaque tableau de répartition et de manoeuvre. (3.1.3.3.a)
- Il n'est pas possible de sceller les bornes amont du dispositif différentiel de tête (appareil non conforme, absence des accessoires de scellée, ...). (6.4.6.4)
- Les marquages des dispositifs de protection différentiel et/ou contre les surintensités ne sont pas visibles et/ou présents. (5.3.5.5.;8.2.2.)
- Le ou les dispositifs de protection à courant différentiel-résiduel ne fonctionnent pas après avoir actionné le bouton « test ». (5.3.5.3.;6.4.6.4.;6.5.7.2.)
- Des socles de prise de courant qui ne comportent pas de contact de terre ne sont pas protégés par un dispositif de protection à courant différentiel résiduel à haute ou très haute sensibilité (4.2.4.3.b)
- La protection contre les chocs électriques par contacts indirects n'est pas assurée. (4.2.3.1.)
- Des dispositifs différentiels de type AC ne sont plus autorisés. (5.3.5.3.a)
- Il y a lieu de placer immédiatement en aval du dispositif de protection placé à l'origine de l'installation un dispositif de protection à courant différentiel par groupe de 8 circuits terminaux pour les circuits de socles de prises de courant, pour les circuits d'éclairage, pour les circuits contenant baignoire et/ou une douche et pour les circuits des laves linges, sèche-linges et lave-vaisselles. (4.2.4.3.)
- Les circuits, les appareils de coupure et/ou les dispositifs de protection ne sont pas repérés de manière claire et visible. (3.1.3.)
- Les schémas unifilaires et/ou plans de position ne sont pas présents. (3.1.2.;6.4.6.;6.5.7.;9.1.2.)
- La résistance d'isolement de l'installation n'est pas suffisante. (6.4.5.1.)
- Les tableaux de répartition ne sont pas aisément accessibles. (5.3.5.1.) *Tableau trop haut*

Liste des remarques

Installation: Contrôle de l'installation électrique domestique

- Nous ne pouvons pas exclure qu'au dépôt des schémas il puisse y avoir d'autres infractions. (9.1.1.; 3.1.2)

Remarque

- Les photos et exemples repris dans le présent rapport sont illustratifs et ne constituent pas une liste exhaustive des manquements rencontrés dans l'installation.
- L'habitation étant meublée et les plans n'ayant pas été fournis, il se peut que tout n'a pu être vérifié.

Rappel sur les prescriptions réglementaires

Le propriétaire, le gestionnaire ou l'exploitant de l'installation électrique est tenu :

- a) d'en assurer ou d'en faire assurer l'entretien ;
- b) de prendre toutes mesures adéquates pour que les dispositions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019 établissant le Livre 1 sur les installations électriques à basse tension et à très basse tension soient en tout temps observés ;
- c) de conserver les documents, en ce compris le ou les rapports de contrôle, de l'installation électrique dans un dossier, de le tenir à disposition de toute personne qui peut le consulter et de mettre à disposition une copie de ce dossier à tout éventuel locataire ;
- d) de transmettre le dossier de l'installation électrique au nouveau propriétaire, gestionnaire ou exploitant ;
- e) d'aviser immédiatement le fonctionnaire préposé à la surveillance du Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions de tout accident survenu aux personnes et du, directement ou indirectement, à la présence d'installations électriques ;
- f) de renseigner dans le dossier de l'installation électrique toute modification ou extension non importante survenue sur l'installation électrique ;
- g) de laisser réaliser par un organisme agréé un contrôle de conformité avant la mise en usage sur toute modification ou extension importante survenue sur l'installation électrique.
- h) si des infractions ont été constatées lors de la visite de contrôle, de faire effectuer une nouvelle visite de contrôle par le même organisme agréé afin de vérifier la disparition des infractions au terme du délai de un an. Dans le cas où, lors de cette seconde visite, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du rapport de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.

Rapport de contrôle d'installations électriques à basse tension et à très basse tension

Exemplaire original

REF : 28_2024-80029_E01:01

Données générales - Contrôle

Type de contrôle Visite de contrôle (6.5.)

Contrôle du système de mise à la terre

Prise de Terre commune Non
 Les fondations datent D'avant le 1/10/1981
 Type d'électrode de terre Pas présente (Pas conforme)

Contrôle du système de mise à la terre

Mesure de la résistance de prise de terre possible ? Non

Contrôle du système de mise à la terre

Conformité du système de mise à la terre (conducteur de terre, liaisons équipotentiellles et conducteur PE) Pas OK

Contrôle du système de mise à la terre

Continuité de l'équipotentialité et/ou des conducteurs de terre Pas concluant
 Test de continuité des conducteurs de protection, des contacts de terre et des appareils de classe I à poste fixe Pas concluant
 =>Le ou les socles de prise en défaut au test de continuité (sur base de ce qui est visible et accessible lors du contrôle) sont localisés dans
 le lave-vaisselle
 la machine à laver/séchoir
 le frigo/congélateur
 toutes les pièces
 appareils d'éclairage de classe I

Contrôle du système de mise à la terre

Le contrôle boucles de défaut Pas concluant

Controle de l'installation

Donnée des installation

Nom de l'installation Contrôle de l'installation électrique domestique
 Contrôle de l'exécution de l'installation électrique conformément aux schémas et plans Pas présent

Conformité du choix et mise en oeuvre du matériel

Conformité de l'installation Non conforme

Contrôle visuel des machines et du matériel fixe, à poste fixe et/ou mobile pouvant présenter des dangers pour les personnes et les biens

L'appareillage électrique fixe ou à poste fixe suivant n'est pas présent cuisinière
 Contrôle visuel des machines et du matériel fixe, à poste fixe et/ou mobile pouvant présenter des dangers pour les personnes et les biens Non conforme

Contrôle de l'état (mode de pose, fixations, détérioration, connection et dérivation, ...) des canalisations et cables

Contrôle de l'état (mode de pose, fixations, détérioration, connection et dérivation, ...) des canalisations et cables Non conforme

Conformité des Lieux contenant une baignoire ou une douche (7.1), des piscines (7.2), des saunas (7.3)

Conformité des Lieux contenant une baignoire ou une douche (7.1), des piscines (7.2), des saunas (7.3) Non Conforme

Rapport de contrôle d'installations électriques à basse tension et à très basse tension

Exemplaire original

REF : 28_2024-80029_E01:01

Contrôle tableau(x)	
Description du tableau électrique	
Description du tableau / Nom	TD général
Possibilité de couper de courant	Oui
Possibilité d'ouvrir le tableau ?	Oui
Photo tableau démonté	
Photo tableau monté	
Nombre de circuits terminaux	7
Plan et schéma	
Présence des plans et schémas ?	Non
Conformité du tableau et des repérages	
Conformité du tableau et des repérages	Non
=>Constatations	<ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Les circuits, les appareils de coupure et/ou les dispositifs de protection ne sont pas repérés de manière claire et visible. 3.1.3. <input checked="" type="checkbox"/> La tension d'alimentation n'est pas indiquée clairement de manière apparente sur chaque tableau de répartition et de manoeuvre. 3.1.3.3.a <input checked="" type="checkbox"/> Les tableaux de répartition ne sont pas aisément accessibles. 5.3.5.1. <input checked="" type="checkbox"/> Il manque des obturateurs dans le tableau électrique. 4.2.2.1.;4.2.2.3.
Conformité de la protection contre les chocs électriques	
Contrôle des mesures de protection contre les chocs électriques par contacts directs	Pas ok
Contrôle des mesures de protection contre les chocs électriques par contacts indirects	Pas ok
Conformité des protections installées	
Adéquation entre les dispositifs de protection contre les surintensités installés et pontage interne	OK
Adéquation entre les dispositifs de protection contre les surintensités installés et les sections des circuits respectifs qu'ils protègent	Ok
Conformité des protections installées	Pas Ok
=>Constatations	<ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Les marquages des dispositifs de protection différentiel et/ou contre les surintensités ne sont pas visibles et/ou présents. 5.3.5.5.;8.2.2.
Conformité des câbles et canalisations partants du tableau	
Conformité des câbles et canalisations partants du tableau	Pas Ok
=>Constatations	<ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> La combinaison jaune/vert n'est pas réservée au conducteur de protection exclusivement. 5.1.6.2.
Mesure de l'isolement	
Valeur de la résistance d'isolement général (MΩ)	0,16
Conformité de la valeur de la résistance d'isolement général (MΩ)	Non
Circuits en défauts d'isolement	Non identifié
Contrôle DPCDR	
Présence DPCDR de tête	Oui
=>Nombre de DPCR en tête	1
Présence DPCDR supp	Oui

Rapport de contrôle d'installations électriques à basse tension et à très basse tension

Exemplaire original

REF : 28_2024-80029_E01:01

=>Nombre de DPCR supplémentaire à haute ou très haute sensibilité	1
Obligation d'avoir un DPCDR supp ?	Oui
=>Constatations	<input checked="" type="checkbox"/> Des socles de prise de courant qui ne comportent pas de contact de terre ne sont pas protégés par un dispositif de protection à courant différentiel résiduel à haute ou très haute sensibilité 4.2.4.3.b
Conformité DPCDR au 4.2.4.3.	Non
=>Constatations	<input checked="" type="checkbox"/> Il n'est pas possible de sceller les bornes amont du dispositif différentiel de tête (appareil non conforme, absence des accessoires de scellée, ...). 6.4.6.4
Conformité DPCDR supplémentaires au 4.2.4.3.	Non
Contrôle du DPCR de tête: Général	
Marquage/Identification DPCDR de tête	Général
DPCDR de tête	<input checked="" type="checkbox"/> ID
DPCDR de tête (A)	<input checked="" type="checkbox"/> 40A
	<input checked="" type="checkbox"/> 300mA
DPCDR de tête (type)	type A
Test DPCDR de tête	Pas OK
Contrôle du DPCR de tête: Secondaire	
Marquage/Identification DPCDR supp	Secondaire
DPCDR supp (A)	<input checked="" type="checkbox"/> 30mA
Type de DPCDR supp	type AC
Test DPCDR supp	Pas OK
Contrôle tableau(x)	
Description du tableau électrique	
Description du tableau / Nom	TD buanderie
Possibilité de couper de courant	Oui
Possibilité d'ouvrir le tableau ?	Non
Photo tableau monté	
Nombre de circuits terminaux	3
Plan et schéma	
Présence des plans et schémas ?	Non
Conformité du tableau et des repérages	
Conformité du tableau et des repérages	Non
=>Constatations	<input checked="" type="checkbox"/> Les circuits, les appareils de coupure et/ou les dispositifs de protection ne sont pas repérés de manière claire et visible. 3.1.3. <input checked="" type="checkbox"/> La tension d'alimentation n'est pas indiquée clairement de manière apparente sur chaque tableau de répartition et de manoeuvre. 3.1.3.3.a
Conformité de la protection contre les chocs électriques	
Contrôle des mesures de protection contre les chocs électriques par contacts directs	Ok
Contrôle des mesures de protection contre les chocs électriques par contacts indirects	N.a.
Conformité des protections installées	
Adéquation entre les dispositifs de protection contre les surintensités installés et pontage interne	N.a.
Adéquation entre les dispositifs de protection contre les surintensités installés et les sections des circuits respectifs qu'ils protègent	N.a.
Conformité des protections installées	OK
Conformité des câbles et canalisations partants du tableau	
Conformité des câbles et canalisations partants du tableau	N.a.
Mesure de l'isolement	
Valeur de la résistance d'isolement général (MΩ)	0,16

Rapport de contrôle d'installations électriques à basse tension et à très basse tension

Exemplaire original

REF : 28_2024-80029_E01:01

Conformité de la valeur de la résistance d'isolement général (MΩ)	Non
Circuits en défauts d'isolement	Non identifié
Contrôle DPCDR	
Présence DPCDR de tête	Oui
=>Nombre de DPCR en tête	1
Présence DPCDR supp	Non
Obligation d'avoir un DPCDR supp ?	Oui
Conformité DPCDR au 4.2.4.3.	Non
Contrôle du DPCR de tête: Général	
Marquage/Identification DPCDR de tête	Général
DPCDR de tête	<input checked="" type="checkbox"/> ID
DPCDR de tête (A)	<input checked="" type="checkbox"/> 25A
	<input checked="" type="checkbox"/> 300mA
DPCDR de tête (type)	type AC
Test DPCDR de tête	OK

Rapport de contrôle d'installations électriques à basse tension et à très basse tension

Exemplaire original

REF : 28_2024-80029_E01-01

Annexe

Croquis de position élémentaire et descriptif sommaire des tableaux

Topic Croquis de position élémentaire et descriptif sommaire des tableaux

Photo 1

asbl Certnergie vzw - Organisme de contrôle agréé / Erkend keuringorganisatie
 Te : 0800 82 171 - Email : info@certnergie.be Website : www.certnergie.be
 Agent-visitateur / Elektriciteitsinspecteur: GILLY LOIC Date du contrôle / Datum keuring: 03/10/2024
 Références internes / Interne referentie: 28/2024/80029/E01

FOR401a

Croquis de position élémentaire et descriptif sommaire des tableaux
Schets elektrische installatie en beschrijvende opsomming elektriciteitsborden

Sur base de ce qui est visible et accessible lors du contrôle - Gebaseerd op wat zichtbaar en toegankelijk is tijdens de keuring

Ces croquis ne remplacent pas les schémas unifilaires et de position réglementaires - Deze schets vervingt nooit het ééndraadsschema en het installatieschema.

- TD générale
 5x11 D20 A 25A 25A
 2x11 D16 A 32A 15:15A
 - TD buanderie
 3x11 D20 A 32A 20A

Ces croquis ne remplacent pas les schémas unifilaires et de position réglementaires - Deze schets vervingt nooit het ééndraadsschema en het installatieschema.